

3T2014

### SOMMAIRE:

Page 1 : EDITO – C'est la rentrée

Page 2: Le CICE met les SIE sous tension

Page 3 : Lutte contre la fraude fiscale,

Page 4: L'impact des réformes territoriales

## L'EDITO

### **C'est la rentrée !!!!!**

Passées l'euphorie et la liesse des événements sportifs qui ont marqué la période des congés bien mérités de cet été caniculaire, il faut se rendre à l'évidence : c'est la rentrée.

Le premier signe, c'est la boîte aux lettres qui l'a perçu lorsque l'avis d'imposition sur le revenu y a été déposé. Plus "douloureux" que jamais pour certains, adouci pour d'autres, il nous rappelle que nous sommes citoyens et que nous devons tous contribuer en fonction de nos facultés aux dépenses de l'état (pour résumer l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme de 1789, préambule à notre Constitution actuelle).

Réjouissons-nous donc de payer beaucoup (pour certains) et interrogeons-nous du pourquoi certains n'en paient pas, ou pas assez. Vaste débat qui devrait pourtant alimenter la réforme fiscale annoncée en début d'année mais totalement éclipsée depuis l'explosion annoncée du millefeuille territorial prévu dans la réforme présentée au printemps. Valse des réformes mais surtout valse des annonces.

Etrangement ou pas, la DGFIP se trouverait affectée dans les 2 cas :

Dans une réforme fiscale, on le comprend aisément. La DGFIP est un acteur majeur impacté par toute réforme sur le sujet aussi bien sur le contenu, les conséquences organisationnelles, et donc sur l'emploi.

Dans le cas de la réforme territoriale, il semble difficile d'imaginer que la DGFIP fortement impliquée dans la tenue des comptes des collectivités ne soit pas concernée par un nouveau calibrage du maillage territorial.

Dans sa démarche stratégique, la DGFIP s'engage à s'adapter à la situation administrative des territoires.

**La CFTC DGFIP sera vigilante dans les 2 cas quant à l'avenir de nos emplois et de nos missions. Nos emplois, nos missions, certains hauts responsables de notre administration commencent à reconnaître à haute voix qu'on ne pourra plus les assumer toutes, compte-tenu des suppressions d'emploi intervenues au cours des 10 dernières années, après avoir crânement laissé croire le contraire dans le même temps.**

La rentrée, c'est aussi une nouvelle vie, administrative ou privée, qui commence pour ceux qui intègrent les établissements de formation et à qui nous souhaitons réussite et bonne intégration.

La rentrée est synonyme de défis que devra relever notre direction générale. L'un de ses défis consistera à conserver au sein de la DGFIP la motivation des agents qui jusqu'alors n'a jamais faibli. Motivation à tous les étages en commençant par le bas, où les agents des catégories C et B subissent de plein fouet le gel persistant de la valeur du point d'indice ainsi que la dégradation de leurs conditions de travail. Motivation en haut de la pyramide où les embouteillages laissent à l'arrêt bon nombre de cadres supérieurs IP et AFIPA pour lesquels l'accession au grade d'AFIP prend l'allure d'un mirage. Cette situation occasionne une certaine aigreur qui, aussi compréhensible qu'elle soit, a pu conduire à des réactions maladroites. A titre d'exemple, la lettre ouverte signée massivement par des cadres supérieurs. Elle stigmatise d'autres catégories au motif que les règles envisageaient de gestion des A+, les priveraient de débouchés auquel leur rang devrait garantir l'accès. Pour la CFTC, cette attitude ne relève manifestement pas de la bonne manière, surtout dans une conjoncture difficile pour tout le monde en matière de promotion personnelle rendue délicate par un plan de qualification qui perd en ambition.

La DGFIP, plus que jamais, a besoin d'être soudée pour être efficace, et les antagonismes et jalousies entre grades et ex-filières devraient s'effacer, ne serait-ce que par décence vis à vis des catégories d'agents les moins favorisées. Parmi celles-ci, se trouveront les bénéficiaires du premier pas vers la reconnaissance des difficultés de leur métier : les agents d'accueil.

**Revendiquée de longue date par la CFTC DGFIP, une prime a été instaurée à destination des agents exerçant les métiers de l'accueil. Même si les modalités de sa répartition créent des difficultés, elle constitue une avancée certaine que la CFTC DGFIP se félicite d'avoir obtenue dans le cadre d'un dialogue social certes de longue haleine, mais au bout du compte constructif. Pour la CFTC DGFIP, cette valorisation pécuniaire n'est qu'un premier pas vers la reconnaissance du métier de l'accueil.**

Elle illustre néanmoins le fait que, vivre vos difficultés au quotidien, et en faire prendre conscience à notre direction générale, est un travail de patience. La CFTC DGFIP est fière d'y prendre part en sa qualité de syndicat constructif reconnu.

**Bonne rentrée à toutes et tous !!!**

**Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)  
met les agents des SIE (Services Impôts Entreprises) sous tension**

Alors qu'une rencontre sur le thème des SIE entre les organisations syndicales et l'administration devait avoir lieu le 2 juin 2014, la DG a reporté cette réunion sans en donner la raison. Sans doute, les services de Bercy commençaient à sentir l'atmosphère tendue qui règne dans les services depuis la mise en place du CICE. Cette mesure phare pour relancer la compétitivité est suivie à la loupe par les préfets et les numéros « un » locaux. La pression repose au final sur les équipes des SIE. Or, si sur le papier la démarche du CICE est simple, dans les faits la machine a tendance à se gripper. En effet, beaucoup d'entreprises ne remplissent pas correctement les imprimés à servir

devenus indigestes et mal construits. A cela s'ajoute le décalage entre l'imprimé papier et la télédéclaration des formulaires. Au final beaucoup d'entreprises sont perdues.

Pour la CFTC DGFIP, il y a manifestement un manque de communication et de pédagogie de la part des directions vis à vis des entreprises. Ce n'est pas aux agents d'en supporter les conséquences en subissant une double pression de la part de l'administration et de la part des entreprises. La CFTC FINANCES PUBLIQUES dénonce pour ces services une dégradation significative des conditions de travail. Elle entend pleinement s'exprimer sur le sujet avec les bureaux métiers de la DG lors du prochain groupe de travail national SIE.

### La CFTC DGFIP revendique la mise en place d'une véritable lutte contre la fraude

A l'heure où on nous parle du succès de la lutte contre la fraude fiscale (surtout celle émanant de la Suisse) et du retour des fonds en France, la CFTC DGFIP se pose une question :

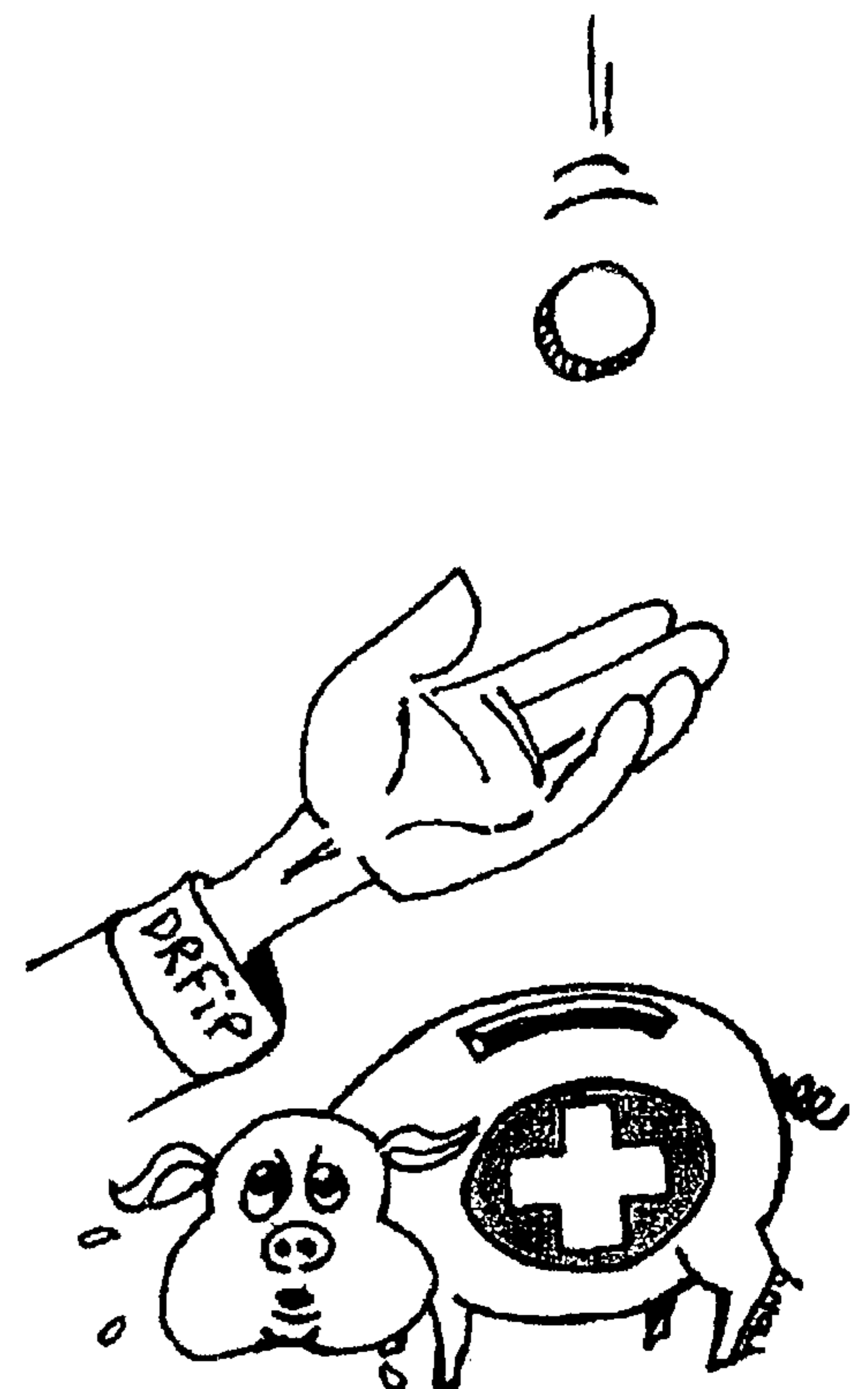
Pourquoi ne pouvons-nous pas poursuivre les contribuables défaillants en Suisse ?

La France a signé une convention fiscale avec la Suisse, pour éviter la double imposition des contribuables frontaliers.

Toutefois, certains contribuables n'acquittent pas leurs impôts en France, n'ont aucun bien en France et la DGFIP n'a pas les moyens juridiques de saisir les rémunérations auprès des employeurs suisses (aucune convention d'assistance au recouvrement n'existe comme il en existe avec plusieurs pays européens).

Pour la CFTC DGFIP il faut aller plus loin et mettre en place une assistance au recouvrement en Suisse.

Certes les fonds en jeu n'avoisinent certainement pas les sommes faisant l'objet de la fraude organisée, mais c'est plusieurs millions d'euros qui ne rentrent pas dans les caisses de l'Etat chaque année, et qui, par conséquent, sont passés en non-valeur (après intervention de l'huissier pour avoir un PV de carence) au profit de personnes qui échappent à l'impôt. Il y a là un manque réel d'efficacité et un gâchis de temps, d'énergie.



Pour la CFTC DGFIP la lutte contre la fraude fiscale ne peut se limiter aux actions du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR cellule de régularisation) dont les résultats nous sont régulièrement communiqués.

L'impôt doit toucher chacun de façon équitable et les fraudeurs sanctionnés de la même façon. La circulaire du 12 décembre 2013 qui prévoit des réductions de majoration pour manquement délibéré et de l'amende pour défaut de déclarations des avoirs à l'étranger au motif qu'il y a eu une démarche spontanée ne peut être considérée comme une mesure visant à lutter contre la fraude fiscale. Cette méthode permet simplement à traiter les dossiers de contribuables qui ont peur face à une législation de plus en plus dure, avec l'objectif à court terme de faire rentrer rapidement des fonds dans les caisses de l'Etat (1,8 milliards d'euros prévus d'ici à la fin de l'année).

Si l'objectif budgétaire de ce dispositif inscrit dans la panoplie des outils de la lutte contre la fraude fiscale semble être atteint, il faut prendre conscience qu'il n'aura des effets qu'à court terme.

**La CFTC DGFIP revendique entre autre la mise en place de véritables outils juridiques permettant de renforcer la lutte contre la fraude (assistance au recouvrement avec la Suisse) avec un véritable examen de procédures coûteuses (PV de carence pour un recouvrement impossible à faire en Suisse).**

### A Lyon,

### un avant goût amer de ce que pourra être la réforme territoriale pour les agents de la DGFIP.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le 1er janvier 2015, la ville de Lyon sera la première « métropole-département ». Une même entité assurera l'ensemble des compétences d'une métropole et celles d'un département.

Cette mutation n'est pas sans conséquence pour les agents des Finances Publiques. Ainsi, la Recette des Finances de Lyon municipale sera transformée en « **Recette des Finances de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon** » avec un regroupement de la Recette des Finances de Lyon Municipale et de la trésorerie de la Communauté Urbaine de Lyon, par fusion au 1er octobre 2014, et le transfert d'une partie de l'activité de l'actuelle paierie départementale pour les compétences exercées par le département sur le territoire de la métropole au 1er janvier 2015.

Au delà des réorganisations immobilières et des problèmes de réaffectation des personnels concernés, cette réforme a un impact non négligeable sur la masse de travail supplémentaire que cela va générer.

**L'adaptation de la DGFIP aux évolutions des territoires figure dans la démarche stratégique. Si c'est effectivement important afin d'assurer le meilleur service public qui est attendu d'elle par les collectivités territoriales, il est indispensable pour la CFTC que nos dirigeants prennent conscience des moyens qu'il faut accorder à la DGFIP.**

**A cette fin, il serait utile qu'ils aillent sur le terrain à la rencontre des services et des personnes qui pourraient leur apporter un éclairage technique supplémentaire sur leurs réflexions.**

**Ces restructurations ne doivent pas reposer sur les seuls agents de la DGFIP qui vont voir leur charge de travail exploser. Compte-tenu des réformes territoriales annoncées et de l'impact pour les services, (comme cela se produit aujourd'hui à Lyon), la CFTC revendique à ce titre un arrêt des suppressions d'emplois et la mise en place d'une prime de fusion spécifique Métropole.**